

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°07.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

Le vendredi 12 février 2021 à 14 heures 30.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI, Julien PERETTI.

Date de la convocation

01/02/2021

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI

Date d'affichage

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Objet de la délibération : Lancement d'une procédure de déclassement d'une portion de la route de l' Agnone

Le maire expose au conseil municipal que le plan cadastral comprend une erreur sur le secteur du hameau de l' Agnone.

En effet, à proximité de la parcelle B14 , le plan cadastral prolonge la portion publique dans des propriétés privées. Cette erreur perdure alors que les documents officiels anciens comme le cadastre napoléonien n'ont jamais fait figurer de voie publique en ce lieu.

Il convient donc de corriger cette erreur et de déclasser cette portion de voie comme l'indique le document d'arpentage N°2102COT1 établi par la Société Agex Géometre Expert à Ajaccio.

D07/2021

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le 15/02/2021

ID : 02A-212000988-20210212-D072021-DE

SLOW 2

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, Décide :

- 1°) D' Autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de déclassement de la portion de la dite voie
- 2°) D'autoriser l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

